



**SCOUTS**<sup>®</sup>  
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement  
Organisation Mondiale du Mouvement Scout  
Всемирная Организация Скаутского Движения  
Organización Mundial del Movimiento Scout  
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau, Central Office**  
**Bureau Mondial du Scoutisme, Siège**

Rue du Pré-Jérôme 5  
Case Postale 91  
1211 Genève 4 Plainpalais  
SUISSE

**Phone** (+41 22) 705 10 10  
**Fax** (+41 22) 705 10 20  
**Email** worldbureau@scout.org  
**Web** scout.org

**Circulaire N° 32/2007**

Aux: Commissaires internationaux

Décembre 2007

### **Les Centres Scouts Mondiaux et la Reconnaissance de Centres Scouts Internationaux par l'OMMS**

Chers collègues,

Résolution 19/05 de la Conférence Mondiale du Scoutisme tenue en Tunisie en 2005 déclare:

#### *La Conférence*

- *ayant reçu le document "Centres Scouts Mondiaux & Centres Scouts Internationaux accrédités par l'OMMS" soumis à la Conférence*
- *encourage le Comité Mondial du Scoutisme à développer une politique et des procédures concernant les questions soulevées dans le document, et l'exhorte à former un groupe de travail composé de représentants qualifiés*
- *encourage les Organisations scouts nationales à envoyer des commentaires détaillés sur le document au Bureau Mondial du Scoutisme pour assister le groupe de travail et le Comité Mondial du Scoutisme dans l'élaboration de la politique et des procédures qui seront présentées, pour approbation, à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.*

Le groupe de travail établi par le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) a maintenant fourni un rapport et des recommandations au CMS qui vont être pris en considération à la prochaine réunion du CMS. Une copie est jointe.

Les Organisations Nationales Scoutes sont invitées à transmettre au Bureau Mondial du Scoutisme leur commentaires sur le rapport **avant le 15 février 2008**, pour que ceux-ci soient pris en considération par le CMS quand ils étudieront le rapport.

Bien à vous,

Luc Panissod  
Secrétaire-Général ad interim, OMMS

**Les Centres Scouts Mondiaux  
et la Reconnaissance de Centres Scouts Internationaux par l'OMMS**  
DOCUMENT DE POLITIQUE GÉNÉRALE

## **INTRODUCTION**

Étant donné le nombre important de structures et de services à travers le monde qui s'identifient comme "Centres Scouts" et utilisant la dénomination de Centres Scouts Mondiaux ou de Centres Scouts Internationaux, ou qui demandent au Bureau Mondial du Scoutisme (BMS) l'autorisation de prendre cette dénomination, la 37ème Conférence Mondiale du Scoutisme en 2005 a estimé qu'il était nécessaire pour l'OMMS d'établir une politique claire sur ce sujet. La résolution suivante a été adoptée:

*19/05 Centres Scouts Mondiaux et Centres Scouts Internationaux Accrédités par l'OMMS*  
La Conférence

- ayant reçu le document "Centres Scouts Mondiaux & Centres Scouts Internationaux accrédités par l'OMMS" soumis à la Conférence
- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à développer une politique et des procédures concernant les questions soulevées dans le document, et l'exhorte à former un groupe de travail composé de représentants qualifiés
- encourage les Organisations scouts nationales à envoyer des commentaires détaillés sur le document au Bureau Mondial du Scoutisme pour assister le groupe de travail et le Comité Mondial du Scoutisme dans l'élaboration de la politique et des procédures qui seront présentées, pour approbation, à la prochaine Conférence Mondiale du Scoutisme.

Cette même Conférence Mondiale a aussi approuvé la procédure en vue d'une nouvelle stratégie de communication (Résolution N° 9/05), comprenant notamment la promotion et la protection de la marque "Scouts" dans le monde entier. Le lien entre la stratégie de marque et le besoin d'une dénomination appropriée pour les Centres Scouts qui désirent mettre en valeur leurs caractéristiques "internationales" ou "mondiales" est évident.

La reconnaissance du service que les Centres Scouts établis peuvent offrir au Scoutisme international ainsi que son intégration, sa coordination et son travail en réseaux sous les auspices de l'OMMS, a pour but d'améliorer le service offert au Scoutisme par l'Organisation Mondiale dans le monde entier, d'optimiser l'utilisation des ressources existantes du Scoutisme ainsi que de contribuer à l'identité institutionnelle et à la qualité de l'image du Scoutisme au niveau mondial.

Alors que les principes généraux, les objectifs et la nature des activités ne diffèrent pas nécessairement substantiellement, deux dénominations différentes sont envisagées selon le lien de chaque Centre Scout à l'OMMS:

- l'une est pour les Centres qui, par leurs caractéristiques opérationnelles et administratives spécifiques, sont partiellement ou entièrement sous la responsabilité des instances dirigeantes de l'OMMS: "les Centres Scouts Mondiaux".
- la deuxième est pour les centres qui sont complètement indépendants (c'est-à-dire qui n'ont aucun lien avec les instances dirigeantes de l'OMMS), dont la contribution au Scoutisme est reconnue au niveau international par les OSN, mais dans la gouvernance et l'administration desquels l'OMMS ne joue aucun rôle: "La Liste OMMS de Centres Scouts d'Intérêt International".

## **1. LES CENTRES SCOUTS MONDIAUX**

### **Définition**

Un centre peut être reconnu par le Comité Mondial du Scoutisme comme un "Centre Scout Mondial" si ce centre répond aux besoins éducatifs au niveau mondial ou s'il offre d'autres services liés à la promotion et au développement du Scoutisme Mondial **et** si un des cas suivants s'applique:

1. Le Centre appartient à l'OMMS, son management est responsable envers le Bureau Mondial du Scoutisme, ses activités sont intégrées dans le Plan Opérationnel Annuel et Global et le budget est approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté. En outre, tout plan de développement à long terme, moyen terme et court terme, relatif à l'amélioration de l'infrastructure et au développement de son programme, est présenté au CMS pour consultation et information.
2. Le Centre appartient à une tierce partie, supervisée par l'OMMS, qui a le pouvoir de la majorité dans son instance dirigeante, vote exercé sous la supervision et le contrôle du BMS. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au Comité Mondial du Scoutisme, auquel un rapport écrit annuel est présenté.
3. Le Centre a une pertinence historique ou globale pour le Mouvement Scout puisque il a été établi par le Fondateur, le Comité Mondial du Scoutisme est représenté au conseil de l'organe exécutif et le BMS a une voix en ce qui concerne la nomination du dirigeant du Centre. Son plan annuel est présenté pour information et conseil au CMS, auquel un rapport annuel est présenté.

La pertinence des Centres Scouts Mondiaux devrait aller au-delà d'un environnement scout limité. Lesdits centres devraient gagner la reconnaissance de la société (et donc son soutien) pour le service qu'ils offrent, notamment la reconnaissance de la communauté où ils oeuvrent.

## **2. LISTE OMMS DE CENTRES SCOUTS D'INTERÊT INTERNATIONAL**

### **Pourquoi l'OMMS devrait-elle produire une liste de "Centres Scouts Internationaux"?**

L'idée d'une Organisation internationale employant les institutions nationales pour des buts internationaux remonte à l'époque de la Société des Nations. Des politiques spécifiques ont été adoptées plus tard par l'ONU et ses agences qui reconnaissent dans certains cas l'avantage comparatif de coordonner et de se servir des activités des institutions existantes plutôt que d'établir des centres similaires sous leurs propres auspices.

Ces centres sont généralement désignés en tant que centres collaborateurs et font partie d'un réseau inter-institutionnel établi par un programme ou une agence de l'ONU pour soutenir son programme au niveau national, régional, inter-régional ou global, comme approprié.

Vu la richesse énorme des Centres Scouts existants à travers le monde, pour la variété de leurs services allant de l'hébergement et des infrastructures pour le camping, à la formation, la recherche, la documentation et autres, l'OMMS prévoit l'application d'une approche similaire mais simplifiée afin d'augmenter sa capacité à servir le Mouvement et promouvoir ces facilités et ces services pour le bien de toute la communauté scoute.

En fait, la pertinence des services offerts par les Centres Scouts existants, qu'ils soient directement ou non une propriété des OSN et sous leur direction, peut souvent s'étendre au niveau régional ou international. Leur intégration dans un programme plus large coordonné par l'OMMS, d'où leur promotion au niveau mondial, représente une énorme contribution au développement du Mouvement Scout et un appui important à la prospérité de ces Centres.

Afin de réaliser ce but, une politique spécifique est proposée pour la mise en place d'un programme spécifique mondial pour l'élaboration d'une liste par l'OMMS de Centres Scouts offrant des services de haut niveau et d'une importance internationale.

Les critères et les procédures suivants, relatifs à la reconnaissance de tels Centres Scouts Internationaux, ont été développés. Des outils spécifiques (tels que des formulaires de candidature, des grilles d'évaluation, etc.) seront développés ultérieurement si approprié.

### **Principes généraux**

Pour qu'un Centre Scout figure sur la liste de l'OMMS comme un Centre Scout International, il devrait:

- avoir un Statut conforme aux principes et critères de l'OMMS et être d'un niveau acceptable;
- contribuer à la mise en oeuvre des politiques de l'OMMS et accomplir une ou plusieurs fonctions essentielles pour soutenir les programmes et les priorités de l'OMMS;
- se référer à des termes et conditions spécifiques, y compris une description détaillée des services offerts et leur importance éducative ou leur pertinence pour le Scoutisme;
- assurer le maintien des normes de qualité spécifiées;
- assurer que les informations fournies sont mises à jour régulièrement.

L'OMMS cependant n'aurait aucun droit d'intervenir dans la direction ou la gestion des Centres Scouts Internationaux listés (hormis la possibilité évidente de les retirer de la liste si les termes et les conditions cessaient d'être appliqués).

L'OMMS maintiendra une liste complète, régulièrement mise à jour, des Centres Scouts Internationaux reconnus, leur classification et leur promotion, pour le bien du Scoutisme à travers le monde.

### **Définition**

Par définition, un Centre Scout placé sur la liste de OMMS de Centres Scouts d'Intérêt International (CSdII) constitue une partie du réseau coordonné par l'OMMS de ressources favorisant le Scoutisme au niveau national et/ou international.

Un CSdII doit offrir des services relatifs à la promotion et au développement du Scoutisme au niveau international (tels que les infrastructures pour le camping liées aux programmes éducatifs; la documentation et l'information; la recherche; la formation et autres).

Lorsque approprié, en raison de ses caractéristiques, le Centre doit obtenir un permis d'exploitation de la part des autorités locales et/ou nationales compétentes.

Le Centre est inclus dans la liste de l'OMMS sur demande de l'Organisation scout nationale concernée, après que celle-ci ait vérifié la conformité du Centre par rapport aux caractéristiques requises. L'inclusion dans la liste n'implique aucun soutien financier de la part de l'OMMS au CSdII, ni aucun engagement financier ou légal de l'OMMS, émanant de l'activité du CSdII.

Si c'est souhaitable et approprié, l'OMMS peut cependant décider d'offrir une aide aux centres figurant sur la liste, les intégrer dans des équipes stratégiques et fonctionnelles, ainsi que dans des projets spéciaux et faciliter un parrainage commun avec les agences onusiennes partenaires ou d'autres organisations internationales oeuvrant dans des domaines correspondants.

### **Fonctions des Centres Scouts d'Intérêt International**

Les fonctions des CSdII sont diverses. Sur la base de quelques expériences connues, elles peuvent être logiquement groupées sous quelques rubriques principales:

1. le camping et autres formes d'hébergement liés à des programmes éducatifs spécifiques (programme scout des jeunes);
2. la formation;
3. l'information, la documentation et les services techniques;
4. la recherche.

Les CSdII devraient être disposés à fournir des services à l'OMMS pour soutenir des programmes d'intérêt global.

Les facilités pour le camping et autres formes d'hébergement peuvent être offertes par un CSdII en conjonction avec un ou plusieurs programmes éducatifs spécifiques de haut niveau (aventure, navigation, alpinisme, environnement, héritage culturel, éducation à la paix, développement social, formation professionnelle, etc.).

Les CSdII peuvent jouer un rôle essentiel dans la formation transnationale des animateurs scouts ainsi que celle des Scouts des tranches d'âge aînées (Pionniers, Routiers) dans de nouveaux centres d'intérêt pour le Scoutisme au XXI<sup>e</sup> siècle. Avec l'accent que nous devons mettre sur le renforcement des OSN, notamment dans les pays en développement, ce rôle semble d'autant plus important.

L'information et la documentation peuvent inclure des bibliothèques, des collections et des musées scouts spécialisés d'importance internationale, ainsi que des "centres" virtuels tels que des groupes organisés d'experts qui offrent des services spécialisés, comprenant le développement de logiciels, les traductions, l'édition, la publication, etc.

La fonction de recherche des CSdII inclus dans la liste de l'OMMS peut jouer un rôle important dans le développement des connaissances relatives aux différents aspects du Scoutisme. Cette fonction peut s'étendre de la recherche historique à la recherche pédagogique et à d'autres formes de recherche liées davantage à la gouvernance du Scoutisme et à son impact social. L'information fondée sur l'évidence est essentielle pour promouvoir le profil du Scoutisme. Vu le peu de ressources normalement disponibles au niveau du BMS à des fins de recherches, les CSdII peuvent devenir une clé de voûte des efforts de collaboration en matière de recherche déployés sous la coordination de l'OMMS à tous les niveaux.

Lorsque approprié, les services offerts par un CSdII devraient normalement être ouverts à la communauté non-scout locale/nationale/internationale comme moyen pour faciliter l'intégration sociale, favoriser l'image des Centres scouts, et témoigner de la contribution ouverte et constructive du Scoutisme à la société.

En conclusion, un CSdII contribue à une plus grande coopération avec et entre les OSN en leur fournissant davantage d'opportunités en matière d'éducation, d'informations et de services par rapport à la documentation, ainsi qu'en stimulant et appuyant la recherche et la formation, en conformité avec les politiques et les priorités de l'OMMS qui devraient être reflétées dans le plan de travail du Centre.

### **Critères pour la sélection de CSdII**

En règle générale, les CSdII doivent être sélectionnés dans les domaines qui sont appropriés et contribuer à la mise en oeuvre des activités liées au mandat et au programme de l'OMMS. Ils doivent aussi accomplir une ou plusieurs fonctions essentielles en appui aux programmes et

priorités stratégiques de l'OMMS. Dans ce contexte, les critères de sélection à appliquer pour qu'un Centre soit reconnu par l'OMMS comme un CSdII sont les suivants:

- La pertinence éducative, historique, scientifique et technique du Centre et de ses activités par rapport au mandat et aux priorités stratégiques de l'OMMS.
- La place que le Centre occupe dans les activités nationales du Scoutisme et ses relations avec les OSN concernées, en termes de sa contribution au développement du Scoutisme et à la promotion de son profil.
- La qualité de ses instances dirigeantes, le nombre et les qualifications de son personnel (volontaires et professionnels) et l'adéquation de son équipement, de ses locaux et de ses autres installations.
- La stabilité potentielle du Centre en ce qui concerne le personnel, les activités et le financement.
- Les relations de travail que le Centre a développées avec les Associations scouts et d'autres organisations et institutions pertinentes aux niveaux national, multinational, régional et global.
- Pour un Centre de recherche, le niveau scientifique et technique du Centre concerné aux plans national et international, avec une référence particulière à ses réalisations récentes et à ses activités en cours.
- La capacité, l'aptitude et la volonté du Centre à contribuer, individuellement et dans le cadre des réseaux, aux activités du programme de l'OMMS, y compris des plans de collaboration internationale.
- La volonté du Centre, lorsque approprié, de développer son potentiel en collaboration avec l'OMMS.
- La capacité et la volonté du Centre à fournir des services pendant une période suffisante et pas seulement pour une seule mission limitée.

### **Procédures pour inscrire un CSdII**

L'inclusion dans la liste de l'OMMS de CSdII est proposée au BMS par l'OSN compétente. L'OSN fournit au BMS des informations appropriées sur le centre potentiel, notamment concernant:

- a) la priorité stratégique et les conditions requises au niveau du programme auxquelles le Centre potentiel est supposé répondre et les fonctions qu'il devra assumer;
- b) la pertinence du Centre concerné, sur la base des critères établis dans les règlements en cours de développement et mis à jour par le BMS;
- c) l'évaluation préliminaire des activités de collaboration existantes ou potentielles avec le Centre proposé;
- d) la certification par l'OSN que les caractéristiques déclarées du Centre sont exactes et son accord pour l'inclure dans la liste.

Un comité ad-hoc peut être mis sur pied au niveau mondial pour soutenir le BMS dans la vérification et la mise à jour des procédures et critères relatifs à la liste.

### **Titre et utilisation de l'Emblème du Scoutisme Mondial et du logo de l'OMMS sur les en-têtes de lettres**

Après son inclusion dans la liste de l'OMMS des CSdII, le Centre peut utiliser le titre de "Centre Scout d'Intérêt International", ces mots étant suivis d'une indication concise de la sphère d'activité couverte par le Centre, par exemple, "Centre Scout d'Intérêt International pour la pratique de l'aventure".

Un CSdII peut aussi utiliser l'emblème et la marque du Scoutisme mondial sur les en-têtes de ses lettres, selon les conditions définies ci-dessous:

- a) l'emblème et la marque du Scoutisme mondial doivent respecter la politique et les règlements de la marque de l'OMMS, et doivent être utilisés seulement pour les correspondances liées aux activités du Centre en tant que CSdII.
- b) si la langue utilisée par le Centre pour les en-têtes de ses lettres est une langue autre que les langues officielles (anglais et français) ou les langues de travail (arabe, espagnol et russe) de l'OMMS, une de ces cinq langues devrait également être incluse.
- c) n'importe quel en-tête de lettre utilisant l'emblème et/ou la marque du Scoutisme mondial devrait inclure le titre sous lequel le Centre a été inclus dans la liste.

Toute autre utilisation de l'emblème et de la marque du Scoutisme mondial requiert l'approbation préalable du Secrétaire Général.

### **Gestion et Évaluation**

La gestion de la collaboration avec un CSdII est principalement la responsabilité du Bureau régional et/ou du département compétent du BMS. L'interaction entre les bureaux du BMS assure que la collaboration du CSdII est disponible pour l'Organisation dans son ensemble.

Lorsque approprié (tenant compte de la nature et de la spécialisation du Centre ainsi que du type de collaboration à développer avec le BMS), une attention particulière sera prêter à la préparation commune du mandat et des plans de travail des CSdII qui seront reflétés dans les plans opérationnels annuels du BMS. Cela devrait impliquer le CSdII, le Bureau régional et l'unité concernée au siège du BMS. Le plan de travail devrait comprendre des objectifs clairement définis et les résultats attendus, liés explicitement aux activités du BMS telles que présentées dans son plan global. Les exécutifs concernés au siège ainsi que dans les Bureaux régionaux ont la responsabilité technique principale de la collaboration avec un CSdII.

Pour faciliter la gestion, la coopération et le travail en réseaux, un espace spécifique de "conférence" sera ouvert sur l'intranet de l'OMMS; et pour la promotion globale, la liste OMMS des CSdII sera développée pour être accessible au public dans le monde entier, au moyen du site web de l'OMMS (scout.org).